
CABINET

SECRETARIAT GENERAL

**PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME
ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST
(FSRP-TOGO)**



**Appel à candidature pour le financement des projets compétitifs pour la recherche
et la vulgarisation agricoles dans le cadre du programme de résilience du système
alimentaire en Afrique de l'ouest (FSRP)**

Appel à candidature N° 002- 2024/MAEDR/Cab/SG/FSRP

1. Contexte

Le gouvernement de la République togolaise à travers le ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural (MAEDR) a obtenu un don de l'association internationale pour le développement (IDA) pour financer le Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP). Une partie de ces ressources sera utilisée pour financer les activités de recherche et de vulgarisation agricoles. Avec pour objectif d'accroître la préparation à faire face à l'insécurité alimentaire et d'améliorer la résilience du système alimentaire au Togo, le FSRP Togo est structuré en cinq composantes à savoir (i) services de conseil numérique pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires ; (ii) durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire; (iii) intégration et commerce des marchés alimentaires régionaux ; (iv) contingente d'intervention en cas d'urgence (CERC) qui vise

à créer un mécanisme de financement des dépenses éligible en cas de catastrophe et (v) gestion de projet.

Particulièrement, la sous-composante 2.1 : « Consolider les systèmes régionaux d'innovation agricole » vise le renforcement des systèmes régionaux de recherche et de conseil agricoles afin de générer des innovations technologiques durables, notamment des technologies intelligentes du point de vue climatique, en intégrant la nutrition, le genre et la jeunesse, prévoit d'approfondir et étendre les réseaux régionaux de recherche et développement (R&D) à travers (i) la conduite d'activités de recherche aux niveaux national et régional par le mécanisme des sous-projets compétitifs et commandités ; (ii) la formalisation et l'opérationnalisation **du Système national de recherche agricole et agro-industrielle** au Togo (SNRAA -Togo) ; (iii) le soutien à la **création d'un centre national de spécialisation** (CNS) sur la gestion des risques biologiques en mettant l'accent sur la synergie et la collaboration avec les initiatives en cours dans la sous-région.

L'objectif général du Système national de recherche agricole et agro-industrielle (SNRAA) est de fédérer tous les acteurs de la recherche-développement agricole en un cadre de concertation, de production et de diffusion des innovations agricoles pour la modernisation de l'agriculture togolaise. Le SNRAA constitue également une opportunité pour une mise en œuvre efficace et durable des ambitions et des actions de transformation de l'agriculture en lien avec la feuille de route gouvernementale Togo 2025.

Le SNRAA TOGO est composé des membres ci-après :

- Instituts et structures de recherche agricole et agroindustrielle ou autres institutions ayant des activités en rapport avec la recherche agricole et agroindustrielle ;
- Institutions de vulgarisation et de conseils agricoles et agroindustriels ;
- Institutions de normalisation et de certification ;
- Facultés et écoles professionnelles à vocation agricole et agroindustrielle des universités;
- Organisations non gouvernementales et cabinets d'étude exerçants des activités de recherche agricole et agroindustrielle ;
- Associations de chercheurs indépendants et innovateurs endogènes.

2. Objectif du fonds compétitifs des sous projets de recherche et de développement

Le fonds compétitif des sous-projets de recherche et de développement a pour objectif de satisfaire les besoins de recherche et d'innovation dans le secteur agricole à travers la réalisation d'activités visant à accélérer l'adoption de technologies facilement accessibles, la génération et la diffusion de technologies adaptées pour les produits prioritaires pour le pays.

Les actions sont financées à l'issue d'un processus compétitif de sélection des sous projets. Les solutions développées par les sous projets sous forme de technologies simples ou de paquets technologiques seront présentées aux acteurs des chaînes de valeur agricoles (producteurs, transformateurs, etc.) sous la forme de menus, d'options ou d'alternatives parmi lesquelles ils pourront eux-mêmes faire leur choix en toute connaissance de cause. Dans ce sens, un mécanisme d'implication des bénéficiaires sera établi pour permettre le suivi et l'appropriation des technologies développées par ceux-ci.

Le présent appel à projets vise de façon spécifique, à :

- mobiliser les forces, les expertises et les ressources requises pour conduire des activités de recherche-développement répondant aux préoccupations des acteurs des chaînes de valeur;
- sélectionner et financer au moins vingt (20) projets intégrateurs et pertinents de recherche-développement en lien avec les priorités du secteur agricole togolais ;
- faciliter la création et accélérer la diffusion et l'adoption à travers le pays des technologies et innovations agricoles mises au point.

Les projets auront comme livrables opérationnels des technologies mises au point, des connaissances utilisables par les acteurs des chaînes de valeur agricoles et un rapport de recherche (avec un résumé exécutif).

3. Projets cibles du Fonds compétitif des sous projets de recherche et de développement agricoles du FSRP

Le financement du fonds compétitif cible les sous projets visant toutes les filières pouvant contribuer à la croissance économique de manière inclusive ainsi que les aspects de nutrition. Ainsi, les projets couvriront l'ensemble des filières prioritaires identifiées dans le cadre de la politique agricole du Togo à savoir le maïs, le riz, le soja, les plantes à racines et tubercule, le maraichage, les filières à forte valeur nutritionnelle, la volaille, les petits ruminants, la filière halieutique.

D'autres filières agro-sylvo-pastorales pour lesquelles le Togo dispose d'un avantage comparatif et qui permettent d'obtenir des gains de productivité substantiels seront également prises en compte. L'appui à ces filières à travers le FSRP viendra en complément et en synergie à d'autres financements mobilisés à travers d'autres programmes et projets en appui à la mise en œuvre de la feuille de route du secteur agricole.

Les propositions de projets de recherche-développement doivent porter sur les thématiques ci-dessous. La prise en compte de plusieurs thèmes, serait un avantage.

- **Thème 1 : Amélioration de la productivité agricole pour renforcer la sécurité et la résilience alimentaire et nutritionnelle**
 - ✓ Sélection et amélioration génétiques végétale, animale et halieutique ;
 - ✓ Ecophysiologie des productions végétales et animales ;
 - ✓ Intensification des systèmes de production végétale, animale et halieutique ;
 - ✓ Développement des technologies agricoles climato-intelligentes ;
 - ✓ Développement des systèmes d'irrigation adéquats.
- **Thème 2 : Stratégies d'adaptation et mesures d'atténuation des impacts des changements climatiques pour des systèmes de production résilients et durables**
 - ✓ Stratégies endogènes d'adaptation et d'atténuation face aux changements climatiques ;
 - ✓ Recherches, susceptibles de mitiger les effets des changements climatiques ;
 - ✓ Système de productions agricoles adaptées, rentables et protectrices de l'environnement ;
 - ✓ Conservation et utilisation durable de la biodiversité.
- **Thème 3 : Transformation de l'agriculture**
 - ✓ Mécanisation et infrastructure de production et de valorisation agricoles ;
 - ✓ Professionnalisation des filières agricoles et accès au marché ;
 - ✓ Conseil agricole, valorisation et transfert de technologies ;
 - ✓ Agroéconomie et veille prospective ;
 - ✓ Développement des procédés agro-industriels.
- **Thème 4 : Gestion des bioagresseurs de l'agriculture**
 - ✓ Défenses des cultures, biosécurité et biotechnologies (Centre national de spécialisation sur les bioagresseurs) ;
 - ✓ Conseil agricole, valorisation et transfert de technologies lié à la gestion des bioagresseurs ;
 - ✓ Veille prospective ;
 - ✓ Proposition de solutions de lutte efficace et économique des bioagresseurs ;
 - ✓ Développement des procédés de fabrication de biopesticides ou biofertilisants pour améliorer la productivité agricole dans le système agro-sylvo-pastoral ;
 - ✓ Développement des protocoles de diagnostic des maladies dans les produits agricoles d'exportation.

4. Bénéficiaires cibles

Les bénéficiaires cibles sont les agents et structures œuvrant dans le système national de recherche (SNRAA-Togo). Il s'agit des :

- Instituts et structures de recherche agricole et agroindustrielle ou autres institutions ayant des activités en rapport avec la recherche agricole et agroindustrielle ;
- Institutions de vulgarisation et de conseils agricoles et agroindustriels ;
- Institutions de normalisation et de certification ;

- Facultés et écoles professionnelles à vocation agricole et agroindustrielle des universités ;
- Organisations non gouvernementales et cabinets d'étude exerçant des activités de recherche agricole et agroindustrielle ;
- Associations de chercheurs indépendants et innovateurs endogènes.

5. Eligibilité

Les dossiers d'appel à projet doivent respecter les critères d'éligibilité ci-après :

- Le promoteur doit appartenir à une structure membre du SNRAA-Togo ;
- Le promoteur doit être pleinement disponible pour la réalisation des activités qu'il soumet ;
- Le projet doit couvrir les filières prioritaires identifiées dans la politique agricole du Togo ;
- Le projet doit porter sur des produits spécifiques susceptibles d'augmenter significativement la valeur ajoutée sur l'ensemble des acteurs de la filière ;
- Le projet doit s'inscrire dans les thématiques prioritaires ;
- Le projet doit impliquer au moins deux (02) autres structures membres du SNRAA-Togo.
- Le partenariat avec les institutions de formation agricole/élevage, spécialement les Universités, Facultés ou instituts agricoles, le secteur privé, les services de vulgarisation-appui-conseil agricoles et les groupements de consommateurs, dans les consortia du projet est fortement encouragé.
- En cas de collaborations entre plusieurs organisations, une preuve (protocole d'accord ou autre document approprié) devra être apportée lors de la soumission de la proposition.

6. Approche des projets éligibles

Tout projet doit se baser sur l'approche de la chaîne de valeurs et les activités doivent pouvoir apporter une amélioration significative d'un maillon du système de production et produire ainsi une amélioration de revenus des bénéficiaires.

Le développement d'approches basées sur les plateformes d'innovation est vivement encouragé.

7. Activités non éligibles

Les grands travaux de construction, l'acquisition de gros équipements, les indemnités et les salaires des agents permanents, les programmes de formation diplômante ne sont pas éligibles.

8. Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles au financement comprennent : les frais de fonctionnement spécifique du projet de recherche et de vulgarisation, notamment les matériels et fournitures, déplacements, petit équipement, la main d'œuvre temporaire et la documentation. Les frais de fonctionnement sont pris

en charge à hauteur maximale de 10 % du montant alloué, modulable en fonction du type de projet (recherche, appui-conseil-vulgarisation,).

Le budget total du projet ne devra pas excéder le montant plafond spécifié dans cet appel. Ce budget devra être clairement présenté et le montant justifié selon les activités planifiées dans la proposition technique.

9. Montant des subventions accordées.

Le montant plafond de financement est de 25 millions de F CFA représentant la totalité des coûts éligibles au fonds compétitif pour le recherche et développement.

10. Durée du projet

Les projets auront une durée de 1 à 2 ans maximum.

11. Etapes de la procédure de sélection

- Chaque promoteur envoie une note conceptuelle (canevas joint CNC) de son sous-projet dans un délai de 30 jours à compter de la date du lancement de l'appel ;
- Après la date de clôture de dépôt des sous-projets, une évaluation des notes conceptuelles par une Commission d'évaluation en charge de la recherche développement et de la vulgarisation agricoles, composée de représentants des organismes publics et privés de recherche et de vulgarisation, de personnes ressources reconnues dans leur domaine de compétence ;
- Après analyse des notes conceptuelles par la commission d'évaluation, les projets les plus innovants sont sélectionnés et les promoteurs seront conviés à soumettre un dossier complet (canevas joint CPD) ;
- Le délai de dépôts des dossiers complets des sous-projets est de deux semaines après la notification des résultats de l'évaluation des notes conceptuelles ;
- Les dossiers complets de la proposition détaillée du sous projet sont évalués à nouveau par la commission d'évaluation et transmis à la coordination du FSRP Togo pour avis de la Banque ;
- Les résultats d'évaluation approuvés sont notifiés aux porteurs des projets ;
- La signature de convention clôture le processus de sélection et de financement des sous projets.

12. Critères d'évaluation

L'examen des projets sera fait selon une procédure en deux étapes comprenant (i) une présélection sur la base des critères d'éligibilité, (ii) une sélection finale sur la base des critères d'évaluation. L'évaluation des propositions de recherche et vulgarisation se fera par une Commission d'évaluation, composée de représentants des organismes publics et privés de recherche et de vulgarisation

agricoles, de personnes ressources reconnues dans leur domaine de compétence. Elle se fera suivant les critères ci-dessus :

- La pertinence et **cohérence avec la contrainte** : la proposition doit bien circonscrire le contexte général et la justification de la contrainte abordée, les objectifs global et spécifiques ;
- La **qualité scientifique et technique** : état des connaissances, description des activités du projet, résultats attendus, groupes cibles et méthodologie ;
- **L'impact potentiel** à travers des voies et moyens pour atteindre l'impact : social, économique, environnemental et aspect genre ;
- Le **Plan d'exécution technique** : réaliste et objectif ;
- **L'équipe de mise en œuvre** : les institutions impliquées dans le projet seront jugées sur leur capacité et expérience dans la mise en œuvre du travail proposé ;
- Le **Budget** : en plus des fonds alloués, il faut une contribution des partenaires.

13. Présentation et dépôt de la demande

Les dossiers de candidature sont déposés en cinq (05) exemplaires sous plis fermés avec l'indication « Appel à projet compétitif FSRP pour la recherche et la vulgarisation agricole dans le cadre du SNRAA-Togo » contre une décharge au dos.

Les dossiers de candidature sont déposés, tous les jours ouvrables de lundi à Vendredi, à la Coordination du programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'ouest (FSRP) dans les locaux de l'ancien cabinet du ministère chargé de l'agriculture

Les demandes doivent être déposées à l'adresse suivante **au plus tard le 24/05/2024 à 17 H 00 TU.**

« **Monsieur le Coordonnateur opérationnel délégué du FSRP-Togo** »

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence, tous les jours ouvrables de 07h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00 à l'adresse ci-dessous :

Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'ouest (FSRP-Togo),

3 Avenue de Duisburg, Tél. : (228) 91 34 96 77 - Lomé, 07 BP : 13535 ; Email : fsrptogo@agriculture.gouv.tg

Lomé, le **19/04/2024**

Le Ministre de l'agriculture, de l'élevage
et du développement rural

Antoine Lekpa GBEBENI

